

conseulz, en l'an 1567, et sortirent de charge à la St Jehan, 1569.

« Durant leur consulat, la ville supporta de grandes foulles et despances, à cause des troubles et guerres ciuilles quy recomançarent audict an 1567, à la Saint Michiel (15). Mons^r de Changy de Chauanay (16), avec trois compagnies de gens de pied huguenostz, se logea en cette ville au mois d'octobre 1567 quy rompirent toute l'esglize, mirent à bas tout le couvert d'icelle, rompirent toutes les cloches et la belle-croix qu'estoyt deuant l'esglize ; après le régiment du comte de Brissac (17), des vielles bandes de Piemond,logea en ceste ville vng mois durant, qu'y firent de grandes foules, et pour les faire desloger leur falut donner cinq cens liures.

« 1569-1570.—Jacques Veal et Anthoine Couchod furent ezleuz conseulz à la St Jehan, 1569, et sortirent de charge en l'an 1571.

« 1571-1572. — Marc Tranchand, notaire, et Pierre Colombier, dict Domas, courdonnier, furent esleuz conseulz en l'an 1571 et sortirent en l'an 1573.

(15) La fête de saint Michel archange se célèbre le 29 septembre.

(16) M. de Changy de Chavanay. — Chanzy ou Changy était une baronnie du Lyonnais, située dans l'élection de Roanne, à 3 ou 4 kilomètres d'Ambierle, et 12 kilomètres de Roanne, sur la route de Moulins. La baronnie comprenait, outre la paroisse de ce nom, celle de Saint-Bonnet-des-Quarts. — Chavanay, sur les confins du Forez et du Lyonnais, faisait partie du diocèse de Vienne et de l'élection de Condrieu. La seigneurie fut acquise, par échange du connétable de Bourbon, comte de Forez, en 1517, par le seigneur de Balmont.

(17) Charles II de Cossé, fils de Charles, en faveur duquel la terre de Brissac, en Anjou, fut érigée en comté, en 1560.